



## prêt immobilier et emprunt et solidarité

Par **Marie-2425**, le **23/09/2020** à **11:06**

Ma fille et moi-même achetons ensemble un appartement. le montage financier est le suivant : J'effectue un apport à hauteur de 77%, ma fille emprunte 23% sur une durée de 20 ans. Notre Banque nous impose une solidarité pour le prêt contracté par ma fille, alors que cette dernière est fonctionnaire, n'a aucun emprunt en cours, ni charge (puisque'elle bénéficie d'un logement de fonction).

Comment sortir de cette impasse ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement

Marie-2425

Par **youris**, le **23/09/2020** à **18:43**

bonjour,  
très souvent le bien immobilier acheté est la garantie de l'emprunt.

comme ce bien sera en indivision, l'organisme de crédit préfère que les 2 emprunteurs soient solidaires du crédit.

le fait que votre fille soit fonctionnaire, ne change rien à l'affaire.

Vous pouvez consulter d'autres organismes de crédit mais je crains que leurs réponses soient identiques.

salutations

Par **Visiteur**, le **23/09/2020** à **18:44**

Bonjour

Evoquez avec votre banquier, la garantie "CREDIT-LOGEMENT" ou autre société de caution mutuelle...